

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2021

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 13 février 2021 à 15h00 à la Halle de Rabastens.

Rabastens, le 05/02/2021

Présents : GERAUD Nicolas, CADENE Isabelle, GARRIGUES Serge, BOURDET Françoise, DE CARRIERE Alain, MOUISSET Jean-Claude, LAROCHE Christian, DE GUERDAVID Anne, BRAS Dominique, SOYEZ Evelyne, LECLAIR Jean-Guy, LEWEZYK JANSSEN Anaïs, PELISSIER Laurent, PAYA DELMON Ludivine, RUFFIO Jean-Paul, COLOMB Kévin, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, MALBEC Manuel, VAQUE Lisa, CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann, BREST Alain, GUENOT Patrick, MADESCLAIR Sandrine

Représentés : MALRIC Marie-Hélène par MOUISSET Jean-Claude, MATIGNON Aurore par COLOMB Kévin

Secrétaire de séance : Christian Laroche

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 23/01/2021

1- Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

2- Changement du système d'accès, d'ouverture et de fermeture des équipements du complexe Roger Béteille et du Grand Dojo et modification de la régie de recette n° 30017

3- Ecole de musique municipale : remboursement des familles

4- Convention de servitude de passage de canalisations avec la société GRDF

5- Approbation du procès-verbal de mise à disposition des réseaux d'assainissement sur la commune de Rabastens

6- Composition des commissions

Points d'information et questions diverses

- Décisions du Maire
- Planning des réunions et dossiers en cours
- Refinancement de l'emprunt
- Réorganisation et recrutements
- CCAS et affaires scolaires
- Point voiries
- Point urbanisme
- Plan de circulation
- Point assainissement
- Point sur l'église Notre Dame du Bourg
- Point environnement

La « jauge » du conseil municipal étant limitée à 27 personnes assises, Monsieur le Maire annonce que les prochains conseils municipaux seront certainement retransmis par visioconférence et les personnes pourront y assister par Internet.

Ensuite, Monsieur le Maire souhaite faire une déclaration en tant que responsable de l'ordre public au sein de cette assemblée, car il a constaté des dérives lors du dernier conseil municipal. La première dérive concerne l'attitude du public qu'il enjoint de ne plus manifester bruyamment ; il rappelle aussi à l'ordre un membre de l'équipe *Engagés pour Rabastens* qui lui a manqué de respect. La deuxième dérive concerne l'opposition dans son ensemble qui doit demeurer déontologique, et donc éviter les attaques ad hominem du maire, c'est-à-dire les attaques, non pas de ses idées, mais de sa personne qui a été traitée de faible par les uns et

de dictateur par les autres. Il rappelle que les oppositions ne sont pas là pour lui dire leur mépris, mais pour l'aider à agir pour le bien commun.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/01/2021 :

Des demandes sont faites, soit pour compléter des propos qui ont été dits, soit pour annexer les interventions de Madame Isabelle Cadène et de Monsieur Alain Brest. Madame Sarah Campredon demande que soit retiré du PV le fait qu'elle aurait insisté sur les indemnités.

Intervention de Monsieur Christian Laroche, secrétaire de séance, qui précise que les erreurs seront bien évidemment corrigées. Par contre, un PV est un résumé, ce n'est pas une tribune libre. Les propos qui sont lus ne doivent pas obligatoirement être retranscrits intégralement (cf. le CGCT). Et donc, il n'y a aucune raison d'annexer des déclarations solennelles qui ont été faites lors du conseil municipal, qu'elles émanent de l'opposition comme de la majorité. Monsieur le Maire précise que le PV doit comporter l'ensemble des éléments du débat qui a conduit au vote de la délibération ; ce qui a été fait.

Il est ensuite procédé au vote : 9 CONTRE (CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann, BREST Alain, GUENOT Patrick, Isabelle CADENE).

1- Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude Mouisset qui indique que ces dossiers ont été examinés par la commission des finances

Monsieur Alain Brest constate qu'ils ne sont présentés qu'avec une demande de subvention au titre de la DETR alors que d'autres subventions sont possibles. En outre, il constate qu'il n'existe pas de commission des travaux qui pourrait se préoccuper de respecter, par exemple, les qualités phoniques de la Halle qui va faire l'objet d'une réfection du sol. Il lui est répondu qu'il s'agit dans l'immédiat de déposer les subventions pour obtenir de la DETR et que d'autres subventions pourront être demandées par la suite (de la CAF par exemple pour la réhabilitation de l'espace social) ; les devis sont pour l'instant estimatifs et non définitifs.

Demande de financement des travaux de réhabilitation de l'espace social

Délibération n° 2021-02-1

Le projet consiste en la réhabilitation complète d'un bâtiment dénommé « espace social ».

Ce projet émerge d'une volonté politique affirmée de redonner, non seulement du cachet à son patrimoine bâti, mais aussi d'optimiser l'accueil social de la ville de Rabastens au travers de ses associations. Le bâtiment est aujourd'hui occupé par le secours populaire et le planning familial. Il s'agira de rénover le bâtiment actuellement en très mauvais état dont la toiture-terrasse non isolée fuit depuis plusieurs années, mettant à la longue en péril la structure même du bâti. Des travaux de mise en accessibilité et d'isolation thermique seront également réalisés.

Les espaces mis à disposition offriront ainsi un espace d'accueil de qualité au service des Rabastinois.

Pour ce faire, la commune sollicite le concours financier des organismes publics selon le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Montant prévisionnel des travaux HT :	229 869,31 €
DETR (50%)	114 934,65 €
Département (20%)	45 973,86 €
Autofinancement	68 960,80 €

Monsieur Paul Bozzo souhaite savoir s'il y a eu plusieurs devis, et si le devis retenu est bien le meilleur. Monsieur Jean-Guy Leclair explique que lors du dépôt de la DETR, il n'est exigé qu'un seul devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann) autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs selon le plan de financement

prévisionnel pré-cité et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de financement des travaux de réaménagement et de réhabilitation de la mairie Délibération n° 2021-02-2

Le projet consiste en la réhabilitation complète de l'aile droite de la Mairie R+1 et R+2 et du réaménagement des locaux actuels, suite aux nouvelles organisations mises en place depuis le 01/01/2021 qui répond à un double objectif de l'équipe municipale, à savoir développer le tissu associatif en répondant à la demande d'occupation des locaux par les associations rabastinoises et permettre de redistribuer les espaces de travail des agents pour maintenir et offrir un service public de qualité.

Pour ce faire, la commune sollicite le concours financier des organismes publics selon le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Montant prévisionnel des travaux HT :	41 898,85 €
DETR (50%)	20 949,42 €
Département (20%)	8 379,77 €
Autofinancement	12 569,66 €

Madame Ludivine Paya explique sur questionnement de Monsieur Paul Bozzo que les travaux commencés à la mairie sont des travaux en régie et que les travaux pour lesquels il est demandé la DETR ne sont pas commencés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann) autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs selon le plan de financement prévisionnel pré-cité et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de financement des travaux de réfection de la toiture du presbytère Délibération n° 2021-02-3

Le projet consiste en la réfection totale de la toiture du Presbytère aujourd'hui inoccupé. Ce bâtiment très ancien n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien depuis plusieurs années et souffre aujourd'hui de problèmes d'infiltrations par la toiture qui mettent à la longue en péril la structure même du bâti.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine de caractère de la commune ; il est par conséquent à sauvegarder d'autant qu'il est situé dans le cœur historique de la commune. Il pourra faire l'objet d'aménagements futurs, mais doit dès à présent faire l'objet de ces travaux de mise en sécurité de l'ouvrage.

Pour ce faire, la commune sollicite le concours financier des organismes publics selon le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Montant prévisionnel des travaux HT :	47 164,34 €
DETR (50%)	23 582,17 €
Département (20%)	9 432,87 €
Autofinancement	14 149,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann) autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs selon le plan de financement prévisionnel pré-cité et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de financement des travaux de rénovation de la halle Délibération n° 2021-02-4

La Halle, qui est la seule salle en centre-ville pouvant accueillir suffisamment de public, est dotée d'un balcon de 99 places assises et accueille tout au long de l'année, six jours sur sept le cinéma ; dont les places pour les personnes à mobilité réduite se situent en rez-de-chaussée. Elle est utilisée également pour différents événements : le spectacle vivant, le don du sang, les élections, les conseils municipaux, les vœux de la municipalité et autres commémorations ou conférences...

Dotée d'une véritable scène, elle est prédisposée à recevoir les auditions de l'école municipale de musique, des pièces de théâtre et des concerts le vendredi.

Cette salle très fréquentée, d'un grand intérêt culturel et patrimonial, doit faire l'objet d'une réfection totale du sol en très mauvais état, de travaux de mise en conformité électrique et d'installation de nouveaux systèmes de climatisation afin de satisfaire à la réglementation et de maintenir un espace public de qualité aux Rabastinois.

Pour ce faire, la commune sollicite le concours financier des organismes publics selon le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Montant prévisionnel des travaux HT	: 38 024,80 €
DETR (50%)	19 012,40 €
Département (20%)	7 604,96 €
Autofinancement	11 407,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann) autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs selon le plan de financement prévisionnel pré-cité et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de financement pour la création d'aménagements sportifs et de loisirs

Délibération n° 2021-02-5

La commune de Rabastens souhaite initier un programme d'aménagements sportifs et de loisirs aux abords de la Promenade de Constance et au Lac des Auzerals à destination des familles rabastinoises.

En effet, afin de promouvoir la pratique sportive et d'offrir aux familles des activités supplémentaires de loisirs, il est proposé la création d'un parcours sportif avec l'installation de six agrès adaptés à tous au long de la boucle de promenade autour du lac.

Il est également proposé une nouvelle zone de loisirs dans le parc de la Promenade de Constance avec l'installation d'une nouvelle aire de jeux destinée à tous les âges.

Pour ce faire, la commune sollicite le concours financier des organismes publics selon le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Montant prévisionnel des travaux HT	: 70 290,05 €
DETR (12%)	8 434,80 €
Département (20%)	14 058,01 €
Leader (48%)	33 739,22 €
Autofinancement	14 058,01 €

Madame Isabelle Cadène remet en cause la capacité d'accueil des enfants et des familles de l'aire de jeu. Pour elle, ce projet n'est pas abouti et une réflexion doit être menée en concertation avec les parents pour le choix des jeux et avec les riverains concernant d'éventuelles nuisances sonores. En outre, elle souhaite savoir si la mairie agrandira le parcours fitness proposé aux Auzerals, projet encore non abouti.

Monsieur Serge Garrigues intervient pour rappeler qu'il s'agit d'apporter des réponses aux questions posées par les délibérations et que les questions d'opportunité et de faisabilité technique ou financière devront plutôt être traitées dans les commissions ad oc.

Monsieur Patrick Guénot déclare que c'est la première année du mandat et qu'il faut donc être tolérant. Les dossiers devront à l'avenir être construits au sein et avec l'accord des commissions tout au long de l'année pour pouvoir être présentés l'année suivante au mois de février.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann) autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs selon le plan de financement prévisionnel pré-cité et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de financement pour des travaux de sécurisation des églises de st Géry, st Martin de Guiddal et st Pierre des Blancs

Délibération n° 2021-02-6

La municipalité souhaite promouvoir la préservation de son patrimoine bâti et à identifier plusieurs bâtiments culturels sur lesquels des travaux de mise en sécurité sont nécessaires.

L'église de St Géry : un problème au niveau du beffroi soutenant les cloches est apparu. Il est nécessaire de renforcer la structure basse du beffroi afin de garantir la pérennité de la structure de maintien et d'ainsi sécuriser la structure tout entière pour éviter l'effondrement de l'ouvrage.

L'entreprise préconise la mise en place de fer plat pour renfort des poutres, le remplacement d'une croix de St André en chêne cassée et le renforcement d'un potelet.

L'église de St Pierre des Blancs : suite au rapport établi par une entreprise, il apparaît que l'exutoire unique est sous-dimensionné et inadapté. L'engorgement des eaux en cas de pluie provoque la mise en charge du terrasson. L'eau ainsi stockée s'infiltré au travers de l'étanchéité du terrasson créant une infiltration jusqu'au rez-de-chaussée. Ces infiltrations fragilisent l'ouvrage et la structure qui, à terme, pose un réel problème de sécurité du site.

Pour assurer la pérennité du bâtiment, il apparaît indispensable de réaliser ces travaux.

Eglise St Martin de Guiddal : un problème de toiture et d'infiltration des eaux pluviales met en péril l'édifice, la sécurité de l'ouvrage est en jeu. Il est donc nécessaire de faire intervenir une entreprise afin de remanier la toiture (changer des tuiles et renouveler la zinguerie) et d'ainsi préserver la pérennité de l'ouvrage.

Pour ce faire, la commune sollicite le concours financier des organismes publics selon le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Montant prévisionnel des travaux HT :	9 875,48 €
DETR (12%)	1 185,05 €
Département (20%)	1 975,09 €
Leader (48 %)	4 740,23 €
Autofinancement	1 975,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (CAMPREDON Sarah, BOZZO Paul, REILLES Montserrat, LEGRAND Christian, BARNES Ann) autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs selon le plan de financement prévisionnel pré-cité et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2- Changement du système d'accès, d'ouverture et de fermeture des équipements du complexe Roger Béteille et du Grand Dojo et modification de la régie de recette n° 30017 Délibération n° 2021-02-7

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent Pélissier

Compte-tenu des difficultés rencontrées par le service « Associations et logistique des manifestations » concernant la gestion des clés du complexe Roger Béteille et du Grand Dojo (*perte des clés par les utilisateurs, demande récurrente de reproduction de clés...*) et afin d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la gestion des clés des complexes cités ci-dessus, un système de badge d'accès est installé.

Ce nouveau procédé permettra de mieux répondre aux attentes des utilisateurs (associations, collègues...) notamment concernant la délivrance des badges et surtout de sécuriser, d'optimiser et de faciliter la gestion de ces deux sites. En cas de perte, il ne sera plus nécessaire de changer de cylindre et de changer toutes les clés en circulation ; il faudra seulement désactiver le badge perdu. De plus en cas de prêt provisoire, il sera également possible de désactiver le badge en cas de non-retour dans les délais prévus.

Un système de caution encaissée est proposé au tarif de 100 € par association, caution qui sera restituée par virement bancaire dans le cas où le badge est rendu intact. Dans les autres cas (*détérioration ou non restitution du badge*) la caution ne sera pas remboursée.

Il est proposé :

- que l'encaisse des cautions intègre la régie de recette n°30017 déjà existante relative aux « Prêts de matériel, de salle et prestations pour les équipements municipaux » instaurée par la délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2016 en complétant l'article 4 – 1° ainsi qu'il suit :

« La régie encaisse les produits suivants : les cautions des biens prêtés, des salles, des clés et **des badges d'accès aux équipements municipaux** »

- de valider la « convention de gestion de l'accès aux équipements communaux par la remise de badge »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** accepte la proposition telle qu'énoncée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- École de musique municipale : remboursement pour certains élèves

Délibération n° 2021-02-8

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine Paya.

Vu l'état d'urgence sanitaire,

Vu les termes du règlement intérieur de l'école de musique municipale,

Considérant que certains élèves n'ont pas pu reprendre les cours de musique en présentiel, Monsieur le Maire indique que des cours en visioconférences ont été proposés. Certains élèves ne disposant pas d'une connexion internet suffisante pour pouvoir suivre ces cours, plusieurs personnes souhaitent être remboursées pour les cours non effectués.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des élèves afin d'effectuer ces remboursements dont le montant s'élève à ce jour à un montant total de 1 112,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition telle qu'énoncée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Convention de servitude de passage de canalisations avec la Société GRDF

Délibération n° 2021-02-9

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy Leclair.

Vu la demande formulée par GRDF pour la pose de canalisations destinées à la distribution du gaz,

Il est proposé de valider la convention de servitude de passage de canalisations entre la commune de Rabastens et la société GRDF pour la pose de canalisations destinées à la distribution du gaz.

Cette convention de servitude s'applique sur une bande de 4 mètres sur la parcelle F1096 située place Auger Gaillard.

La commune consent à la société GRDF d'établir à demeure dans cette bande de 4 mètres une canalisation et ses accessoires techniques.

Les canalisations seront en PE de diamètres respectifs 20 mm- 63 mm et de longueurs respectives 2,60 m – 36 m.

Un plan parcellaire mentionnant la bande de servitude est annexé à la convention proposée.

La présente convention est établie pour une durée perpétuelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la convention de servitude et le plan parcellaire tels que présentés et annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- valide la convention de servitude et le plan parcellaire tels que présentés et annexés,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent

5- Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers relatives aux compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet

Délibération n° 2021-02-10

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine Paya

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment ses articles 64 et 66 attribuant, à titre obligatoire, les compétences

« eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération ;

Vu les articles L. 1321-1 et suivants, L.5211-5 et L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ;

Considérant que les conditions du transfert des biens et des emprunts nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée sont prévues par les articles L.1321-1, L.5211-5 III et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Au terme de leurs dispositions, la remise des biens et équipements a lieu à titre gratuit. La Communauté d'Agglomération assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tout pouvoir de gestion. La Communauté d'Agglomération assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire. La Communauté d'Agglomération peut procéder à des travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de construction propre à assurer le maintien de l'affectation des biens. La Communauté d'Agglomération est substituée de plein droit à la commune dans ses droits et obligations découlant de ses contrats relatifs aux biens. Ce dispositif concerne tous types de contrats : emprunts affectés, marchés publics, délégation de service publics, contrats de location, contrats d'assurances. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. En cas de désaffectation des biens à l'exercice de la compétence, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Considérant que la mise à disposition des biens meubles et immeubles, équipements et services sont constatés par un procès-verbal établi contradictoirement qui précise la situation juridique, la consistance et l'état des biens ainsi que l'éventuelle remise en état.

La mise à disposition de l'ensemble des emprunts en cours contractés par la commune est également constatée par le procès-verbal établi contradictoirement qui précise la désignation de chaque emprunt, complété par la durée, la périodicité des échéances, le capital emprunté, le capital restant dû au 31/12/2019.

Les restes à réaliser, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis, lorsqu'il s'agit d'engagements pris ou reçus au titre des compétences transférées, sont transférés directement à la Communauté d'Agglomération.

Lors de l'arrêté des comptes, le procès-verbal de transferts fixe la liste de ces engagements, qui sont transférés puis intégrés dans le budget annexe concerné. Il est précisé que ces dispositions doivent faire l'objet de délibérations concordantes de la part des communes et de l'intercommunalité.

Considérant que par une délibération concordante ultérieure, sera conclu le montant du transfert du résultat de clôture du compte administratif communal 2019.

Propose

- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Rabastens et la Communauté constatant la mise à disposition à la Communauté des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » et « eau potable ».

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** :

- APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Rabastens et la Communauté constatant la mise à disposition à la Communauté des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » et « eau potable ».

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à

disposition des biens et équipements.

6- Composition des commissions

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de remplacer les personnes qui ont démissionné du conseil municipal : Madame Marie-Luce Albarède, remplacée par Monsieur Patrick Guénot, et Madame Audrey Leclère, remplacée par Madame Lisa Vaqué.

La composition des commissions est annexée au présent procès-verbal.

Monsieur Alain Brest propose la mise en place d'une commission travaux. Madame Ludivine Paya propose que chaque commission étudie les travaux qui les concernent.

Points d'information et des questions diverses.

1- Décisions du maire relative aux délégations qu'il a reçu du conseil municipal.

DM N°1_2021DM : Contrat de maintenance centrale incendie Musée

Le contrat de maintenance de la centrale incendie du musée pour un montant de 378,66 € HT auprès de l'entreprise CHUBB FRANCE - 95 862 CERGY PONTOISE

Le contrat s'entend sur une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

DM N°2_2021DM : Contrat de maintenance centrale incendie Mairie

Le contrat de maintenance de la centrale incendie de la mairie pour un montant de 417,55 € HT auprès de l'entreprise CHUBB FRANCE - 95 862 CERGY PONTOISE

Le contrat s'entend sur une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

DM N°3_2021DM : Contrat de maintenance climatisation Mairie

Le contrat de maintenance du système de climatisation de la mairie pour un montant de 650,00 € HT auprès de l'entreprise SAS ENTRETIEN & DEPANNAGE DELTA T – 81140 VIEUX

Le contrat s'entend sur une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

DM N°4_2021DM : Contrat de maintenance chaufferie Mairie

Le contrat de maintenance chaufferie de la mairie pour un montant de 250,00 € HT auprès de l'entreprise SAS ENTRETIEN & DEPANNAGE DELTA T – 81140 VIEUX

Le contrat s'entend sur une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

DM N°5_2021DM : Attribution du marché d'assurance des lots Dommage aux biens, Responsabilité Civile, Véhicules à moteurs, Protection juridique, Protection fonctionnelle

Le marché assurances est attribué ainsi qu'il suit :

Lot n°1 : Dommage aux biens : SMACL pour un montant de 28 397,66 € HT

Lot n°2 : Responsabilité civile : SMACL pour un montant de 10 186,92 € HT

Lot n°3 : Véhicules à moteur : SMACL : pour un montant de 13 209,94 € HT

Lot n°4 : Protection Juridique : PILLIOT/MALJ pour montant de 500,00 € HT

Lot n°5 : Protection fonctionnelle : SMACL pour un montant de 329,61 € HT

Le contrat s'entend sur une durée de 4 ans avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties.

Monsieur Paul Bozzo demande pourquoi la mairie a acheté 3 véhicules neufs dans l'Aude sans avoir pu faire affaire avec un commerçant local. Monsieur Jean-Claude Mouisset explique qu'il ne s'agit pas de véhicules neufs, mais d'occasion et donc le choix ne se fait pas sur catalogue ; à son avis c'est essentiellement un conflit relationnel entre deux personnes qu'il va falloir mettre autour d'une table. De plus, les commerçants et les artisans ne sont pas au courant des contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales en matière de marché public, ce à quoi il faut remédier. Monsieur Paul Bozzo intervient alors pour défendre l'idée qu'il faut faire travailler le local, que ce soit légal ou pas, peu importe. Monsieur Alain Brest met en évidence un

problème interne propre à la mairie, car aucun commerçant n'a été localement consulté ; la décision doit rester du ressort des élus. Madame Sarah Campredon demande que les commerçants locaux soient consultés, même s'il y a des procédures de marchés publics, proposition faite lors de la campagne des municipales par l'équipe majoritaire.

2- Planning des réunions

Un planning prévisionnel des réunions a été fait pour le premier semestre ; il est distribué aux membres de l'équipe municipale en séance.

Monsieur Christian Laroche prend la parole pour demander à Monsieur Alain Brest à qui il pensait quand il a dit au dernier conseil municipal que certains conseillers de la majorité ne faisaient rien. Monsieur Alain Brest explique qu'il n'a cité personne dans sa déclaration, mais qu'il constate que certains conseillers n'ont pas organisé de réunion, ni produit de document, ni pris la parole en conseil municipal. Il sera vigilant au fil du temps pour constater comment les uns et les autres s'engagent. Monsieur Christian Laroche explique que ce n'est pas parce qu'il n'a pas connaissance du travail fait par chacun des conseillers de la majorité qu'il peut en déduire qu'ils n'ont rien fait. Ce n'est pas le lieu pour expliquer le travail de chacun et s'il n'y a aucun grief à l'encontre des conseillers de la majorité, il considère que le débat est clos, mais qu'il a été choqué par de tels propos.

Lors des échanges, Monsieur Alain Brest demande à Monsieur le Maire si c'est la troisième délivrance des délégations qu'il fait depuis le début de son mandat. Monsieur le Maire précise clairement qu'il s'agit seulement de la deuxième liée à la destitution de la première adjointe. Il demande ensuite quel est l'adjoint en charge du musée. Monsieur le Maire indique que le musée est sous sa responsabilité directe avec Madame Lisa Vaqué comme conseillère ayant une délégation spécifique sur le musée.

Monsieur Alain Brest met en cause l'ordre du tableau du conseil municipal arguant que la dernière arrivée, Madame Lisa Vaqué, devait être en dernière position et pas positionnée au sein de la majorité. Monsieur le Maire précise qu'il va étudier l'ordre du tableau, tableau déjà envoyé à la préfecture.

Les membres du groupe *Engagés pour Rabastens* demandent que leur soit diffusé le règlement intérieur qui a été approuvé au conseil municipal du 18 décembre 2020. Ce qui sera fait.

Point sur le refinancement

Une commission des finances a été organisée le 27 janvier en présence du directeur adjoint des finances de la communauté d'agglomération. L'objectif était d'apporter des réponses au débat lors du conseil municipal du 18 décembre. Après avoir rappelé les délibérations du dernier conseil municipal, le maire précise qu'il est en cours de signature d'une offre faite le 2 février 2021. Les éléments sont les suivants :

- Capital initial à refinancer : 2 539 425,11 €
- Indemnités compensatrices : 2 385 435,15 € dont 243 000 € intégrés dans le capital et 142 435,15 € intégrés dans les intérêts.
- Capital à refinancer : 2 782 425,11 €.
- Taux fixe de 3,69% sur la totalité de la durée de l'emprunt (jusqu'en 2057).
- Aide du fonds de soutien de L'État : 856 548 €.
- Gain pour la commune de Rabastens : 437 246 €.

Monsieur le Maire apporte ensuite une réponse au débat suscité par Madame Sarah Campredon lors du conseil municipal du 18 décembre ; Madame Sarah Campredon avait cité Saint-Leu la Forêt comme argument pour conseiller un refinancement plus ambitieux. Ayant pris contact avec la mairie, puis avec l'ancien maire devenu sénateur, Monsieur Meurant, le Maire apporte les éléments suivants : si Saint-leu La Forêt a gagné en première instance en 2014, cette municipalité a perdu en appel en 2016 et en cassation en 2018. Aujourd'hui ils ne sont pas en capacité de refinancer cet emprunt du fait d'indemnités compensatrices prohibitives. Ils se

retrouvent avec des taux d'intérêts entre 17 et 18%. En outre, depuis juillet 2014, les collectivités territoriales ne peuvent plus attaquer ces emprunts toxiques du fait d'un arrêt du conseil constitutionnel. Monsieur le Maire demande à l'avenir à Madame Sarah Campredon de vérifier la véracité de ses allégations.

Sans répondre sur Saint-Leu La Forêt, Madame Sarah Campredon, reproche au maire son ton, ses stratagèmes et ses insinuations. Elle l'accuse d'attenter à la démocratie en s'opposant aux idées de son opposition. Elle lui reproche même de ne pas respecter le cadre municipal. En outre, elle regrette de ne pas avoir eu un document lui permettant d'avoir toutes les données chiffrées. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une commission des finances où les chiffres annoncés étaient proches de la proposition finale qui a été faite.

Monsieur Alain Brest reconnaît que la situation a changé et que ce n'est qu'avant 2014 que certains maires ont réussi à renégocier avec Dexia. Il ajoute ne pas avoir fait d'attaques ad hominem. Monsieur Christian Laroche intervient alors pour dire à Monsieur Alain Brest qu'il doit cesser d'affirmer que certains conseillers municipaux ne font pas leur travail, affirmation sans preuve. Madame Sarah Campredon demande au Maire plus de retenue. Monsieur Serges Garrigues intervient pour signaler que cette retenue devra être pratiquée dorénavant de part et d'autre.

Monsieur le Maire ajoute encore que la procédure engagée par Monsieur Alain Brest contre Dexia a entraîné des frais d'avocat d'environ 90 000 euros que Monsieur Pierre Verdier a refusé de payer, si bien qu'il y a aujourd'hui une procédure en appel pour régler ce litige. Monsieur Alain Brest précise que l'avocat avait gonflé ses honoraires calculés sur les sommes qui auraient pu être gagnées et savait qu'il n'obtiendrait pas pareille somme. Monsieur le Maire précise alors qu'il est obligé de régler, outre les dossiers pendants de la municipalité précédente, d'autres plus anciens.

Face aux manifestations d'une partie du public, il rappelle que ce dernier doit rester impassible.

Point sur la réorganisation et le recrutement

Monsieur Serge Garrigues détaille les points majeurs de la réorganisation de la mairie, dont la clarification des relations avec la communauté d'agglomération, la création de deux services techniques (infrastructures et cadre de vie) et la restructuration de l'accueil et de l'état civil. Tout cela s'accompagne d'une conduite du changement et de recrutements : un policier municipal, des fonctions d'ASVP proposées aux agents de la mairie, un chef d'équipe des espaces verts, un chargé de mission pour l'urbanisme, un responsable des finances.

Madame Isabelle Cadène demande où en est le recrutement du placier du marché. Monsieur le Maire précise que c'est en cours, mais que deux agents titulaires susceptibles de remplir ce rôle étant en congé maladie, la personne recrutée ne le sera que temporairement.

Madame Ann Barnes intervient pour demander si le poste de chargé de mission à l'urbanisme fera l'objet d'une création de poste. Monsieur Serge Garrigues lui répond que ce sera un poste contractuel pour apporter une compétence dont la mairie n'est pas dotée. Madame Ann Barnes insiste sur le fait que ce poste doit être voté en conseil municipal. Madame Sarah Campredon intervient pour demander au Maire de le vérifier auprès de la Préfecture, ce à quoi Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur Alain Brest précise que certains véhicules qui gênent ne sont pas enlevés du marché alors que les adjoints au Maire sont en capacité d'appeler la fourrière.

Point sur le CCAS, la solidarité et le scolaire

Madame Françoise Bourdet indique que trois commissions du CCAS se sont tenues de janvier à juin et deux, de septembre à décembre et que jusqu'en juin il y aura 5 commissions. Elle fait un bilan sur les accueils à la demande, les domiciliations, les aides financières et les dossiers spécifiques. En 2020 les dépenses du CCAS ont été de 10 576 euros. En matière de solidarité elle évoque les personnes concernées par la canicule, la Covid et la vaccination. Pour cette dernière 982 courriers ont été envoyés (personnes de 75 ans et plus). Les plateformes étant saturées, les rendez-vous sont reportés. Elle nous fait part des inquiétudes de Madame la Préfète : le Tarn étant parmi les départements les plus touchés de l'Occitanie.

Madame Françoise Bourdet poursuit son exposé en présentant la nouvelle organisation de l'EHPAD aujourd'hui gérée en codirection avec le centre hospitalier Albi-Gaillac-Graulhet. Elle évoque la vaccination des résidents et des personnels soignants et les modalités de visite définies par ARS. Elle ajoute qu'elle se rend une fois par semaine sur le site des Terrasses et qu'elle a organisé deux sorties d'une heure, dont la première à Notre-Dame du Bourg où les résidents ont souhaité se recueillir à la mémoire de leurs camarades défunts.

Madame Montserrat Reilles demande des précisions sur la situation de l'EHPAD de Rabastens. Madame Françoise Bourdet lui répond qu'elle n'est pas habilitée à donner les chiffres exacts, mais qu'il y a un cluster à l'Hermitage.

Madame Isabelle Cadène intervient pour signaler à Madame Françoise Bourdet qu'en emmenant les résidents de l'EHPAD se recueillir à l'église elle a transgressé le principe de laïcité inscrit dans la constitution de 1958. Ce à quoi Madame Françoise Bourdet répond qu'il s'agissait d'exaucer une demande faite par les résidents qui souhaitaient rendre hommage à leurs camarades disparus.

Monsieur Alain Brest intervient pour qu'au prochain CCAS soit mis à l'ordre du jour le règlement intérieur et le logement d'urgence que possède la commune. Monsieur Jean-Claude Mouisset prend alors la parole pour affirmer qu'il n'y a ni logement d'urgence, ni logement d'accueil à Rabastens. L'appartement légué à la commune de Rabastens en 2003 devait être loué en loyer modique pendant 12 ans à partir du décès de son légataire. L'appartement a été loué à une personne qui paye régulièrement depuis son loyer. Ce bail est tout à fait ordinaire et la municipalité a aujourd'hui le libre choix de la gestion de ce bien. Monsieur Alain Brest intervient alors pour signifier que la situation a évolué depuis l'époque où lui-même a maintenu le bail, car la locataire ne serait plus nécessaire. Monsieur le Maire demande alors à Madame Lisa Vaqué d'intervenir sur la question sous-jacente du conflit d'intérêt. Madame Lisa Vaqué rappelle le texte de loi qui atteste qu'il ne peut y avoir de conflit d'intérêt et que doit s'appliquer, en l'espèce, le principe de continuité du bail.

Monsieur Manuel Malbec prend la parole sur le volet de la scolarité en évoquant : plantation d'arbres, installations de stores, travaux sur le chauffage et programme de rénovation lancés par la communauté d'agglomération.

Madame Montserrat Reilles se préoccupe des conditions de travail et de la précarité de l'équipe d'animation qui a fait grève le 4 février dernier. Sur ce dernier point Monsieur Manuel Malbec précise que cette grève était liée au Covid. Madame Françoise Bourdet ajoute que cette équipe n'est ni en sous-effectif, ni abandonnée à son sort par la municipalité actuelle. Interrogée sur la communication avec les parents d'élèves, elle précise qu'elle se fait de plusieurs façons et qu'elle n'a pas attendu le conseil d'école pour avoir un dialogue avec les parents d'élèves.

Madame Montserrat Reilles reprend la parole sur les dangers que représentent certains jeux de l'école et demande leur mise aux normes. Madame Françoise Bourdet répond que ces jeux achetés par l'ancienne municipalité ont été stockés puis installés par une autre entreprise et que des problèmes de sécurité ont été constatés. C'est la communauté d'agglomération qui a aujourd'hui en charge ce problème que notre municipalité suit de près.

Monsieur Alain Brest regrette qu'il n'y ait pas un point sur la communauté d'agglomération, car un débat important s'y déroule avec la possibilité de renvoyer la compétence scolaire, aujourd'hui détenue par cette instance, aux communes. Ce renvoi aurait des conséquences techniques et financières, et la décision ne sera pas neutre en matière de fiscalité pour les ménages. Monsieur Alain Brest souhaite connaître la position de Monsieur le Maire de Rabastens sur ce dossier. Monsieur le Maire explique que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et qu'aujourd'hui on ne connaît pas pleinement les incidences financières des différents scénarii étudiés par la communauté d'agglomération. Monsieur Alain Brest met en évidence que toutes les niches possibles pour réduire le coût du scolaire ne sont pas étudiées par le cabinet KPMG qui a été engagé par l'agglomération pour éclairer ce sujet. Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas une vision réellement communautaire de cette compétence pour pouvoir optimiser les moyens qui y sont consacrés.

Point sur la voirie

Monsieur Alain de Carrière fait la distinction entre les budgets de la voirie intra-muros et ceux pour nos campagnes. Les travaux débuteront lorsque le marché de l'agglomération sera notifié et que le budget de la commune sera voté. La communauté d'agglomération va établir une cartographie des voies pour déterminer dans l'avenir les urgences des travaux. Ce dossier est traité avec Monsieur Dominique Bras qui insiste sur les pluies abondantes qui ont endommagé les routes rurales ; il semble aujourd'hui impératif que les services de la mairie curent les fossés.

Monsieur Paul Bozzo intervient pour préciser que le budget annuel de 50.000 € de la communauté d'agglomération ne sera pas suffisant pour réparer la route de Margat suite aux intempéries. Monsieur le Maire propose que l'on attende de connaître la position des assurances sur ce dossier. Madame Sarah Campredon souhaite que des annonces par panneaux puissent être faites sur les routes lorsqu'elles sont coupées par la pluie notamment de nuit et que l'on puisse proposer des déviations.

Point sur le plan de circulation

Le plan de circulation est un travail collectif qui mobilise beaucoup de conseillers municipaux. Une première étape a été actée en facilitant l'accès aux commerces notamment quai des Escoussières et place Saint-Michel. Un cahier des charges a été élaboré et transmis à 3 cabinets qui nous ont répondu. Le plan de circulation est aussi en connexion avec le projet de la passerelle du fait qu'il intègre les mobilités douces (piétons et cyclistes). Monsieur Jean-Paul Ruffio fait un point rapide sur l'état d'avancement du projet de passerelle. La réflexion a été relancée il y a 2-3 ans avec aujourd'hui une réactualisation en étroite collaboration avec Couffouleux. Pour le financement, il y aura l'opportunité d'un appel à projet avec un fonds de concours national.

Madame Ann Barnes s'étonne de ce qu'elle vient d'entendre, arguant qu'il y a une commission de mobilités qui n'a pas encore été réunie alors que deux réunions avaient été tenues en urgence à l'été 2020. En conséquence, à quoi sert cette commission puisque les réflexions ont déjà démarré, d'autant plus que la démocratie participative faisait partie du programme de la majorité. Monsieur Jean-Claude Mouisset précise que c'est une équipe interne qui a été réunie pour lancer le projet. Ensuite la commission va se mettre sur place avec les éléments qui seront fournis par le cabinet d'experts et les idées seront alors partagées avec l'ensemble des acteurs. Monsieur Christian Laroche précise que les réflexions qui ont été menées sont préparatoires. Les réunions publiques qui ont été faites ont permis d'identifier les acteurs et de recueillir des propositions. Ce travail a été utilisé dans le cahier des charges et sera valorisé. Le retour des bureaux d'études était attendu pour réunir pour la première fois la commission. Monsieur Serge Garrigues ajoute qu'il a apporté des éléments liés à son champ de compétence, à savoir la tranquillité publique et la sécurité routière pour l'élaboration du cahier des charges, bien qu'il ne fasse pas partie de la commission de mobilités. Il précise qu'en matière de démocratie participative, il faut faire la différence entre co-construction et autogestion.

Madame Isabelle Cadène précise que les Rabastinois seront impliqués pour la passerelle puisqu'il y aura un questionnaire conjoint avec Couffouleux qui a déjà commencé à le diffuser. Monsieur Paul Bozzo met en évidence les avancées sur la passerelle puisque la technique des haubanages n'est pas retenue pour sa réalisation. Il souhaite aussi savoir où en est le projet de TAD (transport à la demande) mis en place par la communauté d'agglomération. Monsieur le Maire explique que ce sujet sera traité lors d'une séance ultérieure.

Madame Evelyne Soyez présente quelques éléments du groupe de travail qui a été mis en place pour prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Elle fait le constat qu'il manque des adaptations pour leurs déplacements en centre-ville. Ce constat fait l'objet d'un compte-rendu de 12 pages et viendra participer à l'élaboration du plan de circulation.

Madame Montserrat Reilles se demande s'il ne faut pas définir la vision que l'on souhaite de la ville de Rabastens avant de prévoir les circulations. Le plan de circulation est un sujet transversal par rapport à l'urbanisme, aux espaces verts... Monsieur Jean-Claude Mouisset

explique alors que c'est pour cette raison que l'on fait appel à un bureau d'études ; il précise que lui-même travaille avec Madame Marie-Hélène Malric pour l'urbanisme ou Madame Ludivine Paya pour l'assainissement.

Point sur l'assainissement

Madame Ludivine Paya précise le cadre des futurs travaux d'assainissement pour éviter les rejets des eaux usées directement dans le Tarn (maisons qui sont dans des rues perpendiculaires au Tarn, maisons qui sont raccordées à la voûte qui traverse la ville et maisons d'une rue qui déverse les eaux usées dans un talus). Les usagers concernés peuvent bénéficier de subventions de l'agence de l'eau à hauteur de 50% HT des travaux engagés. Ils ont déjà reçu des courriers, mais il y a eu peu de retour pour l'instant. En revanche, les travaux vont bientôt commencer. Un porte-à-porte va être organisé avec le bureau d'études pour aller les informer directement. Aujourd'hui on aide et demain on sanctionnera. Ils ont 4 ans pour se mettre aux normes.

Madame Sarah Campredon souhaite que pour les prochains conseils municipaux chaque conseiller puisse disposer d'un micro. Monsieur Alain Brest souhaite que l'on puisse parler du financement de la compétence scolaire avant que la communauté d'agglomération n'ait voté la décision en conseil communautaire. Monsieur le Maire propose qu'une commission des finances soit consacrée à ce sujet avant le prochain conseil municipal.

Point sur les travaux de Notre-Dame du Bourg

Monsieur Jean-Guy Leclair explique que le calendrier de la tranche 1B relative à la nef a été défini lors d'une réunion qui s'est tenue le 1^{er} décembre. L'attribution des marchés devrait se faire en semaine 15 mi-avril et le point de départ des travaux se ferait en semaine 17, fin avril. L'église devrait être fermée de mi-octobre 2021 à mars 2022. Suivront alors les travaux sur le chœur, puis ceux sur le clocher fini en juin 2024.

Point sur l'environnement et le développement durable

Monsieur Christian Laroche explique que les sujets sur le développement durable ont été abordés lors de la dernière commission qui s'est tenue la veille. Il précise qu'il y a 3 projets concernant l'érosion des sols : désimperméabilisation des sols en centre-ville, sensibilisation des agriculteurs à la mise en pratique d'actions de conservation des sols, promotion de plantations de haies aux bords des routes et des rivières.

Monsieur Paul Bozzo demande à Monsieur le Maire s'il pense prendre une motion contre l'installation de la 5G. Monsieur le Maire se concertera avec sa majorité pour savoir quelle position adopter par rapport à la 5G. Enfin Monsieur Paul Bozzo s'étonne que les véhicules stationnent à l'extérieur sur le site de Foncoussières alors que les garages des ateliers du faubourg Saint-Michel sont vides. Monsieur Alain Brest demande qu'il y ait un espace disponible pour les tribunes des oppositions sur le site Internet de la mairie. Madame Isabelle Cadène souhaite savoir si le SDET a répondu aux demandes faites par la commune sur les panes de l'éclairage public notamment dans le quartier du château. Elle s'étonne aussi que la réglementation sur les mesures sanitaires pour le marché plein vent ne soit pas correctement appliquées.

Madame Sarah Campredon demande que la signature du PV soit repoussée au conseil municipal suivant pour s'assurer que les corrections demandées ont bien été faites.

La séance est levée à 18h32.

ANNEXE AU POINT N°6 – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions municipales :

La commission finances
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Monsieur Jean-Claude MOUISSET
Madame Ludivine PAYA
Monsieur Christian LAROCHE
Madame Anaïs LEWEZYK JANSSEN
Madame Sarah CAMPREDON
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission urbanisme / espace rural
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Monsieur Serge GARRIGUES
Madame Marie-Hélène MALRIC
Madame Ludivine PAYA
Monsieur Jean-Guy LECLAIR
Monsieur Jean-Paul RUFFIO
Monsieur Christian LEGRAND
Madame Montserrat REILLES
Monsieur Patrick GUENOT
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission vie associative / culturelle et loisirs
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Jean-Guy LECLAIR
Madame Anne De GUERDAVID
Madame Ludivine PAYA
Monsieur Laurent PELISSIER
Madame Leïla BOUSLAMA LEGRAND
Monsieur Paul BOZZO
Madame Sarah CAMPREDON
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission développement durable
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Isabelle CADENE
Madame Marie-Hélène MALRIC
Monsieur Jean-Paul RUFFIO
Monsieur Christian LAROCHE
Monsieur Dominique BRAS
Madame Ann BARNES
Madame Montserrat REILLES
Monsieur Patrick GUENOT
Madame Sandrine MADESCLAIR

Commissions extra-municipales :

La commission attractivité économique
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Alain De CARRIERE
Monsieur Jean-Claude MOUISSET
Monsieur Serge GARRIGUES
Monsieur Kévin COLOMB
Madame Sarah CAMPREDON
Madame Montserrat REILLES
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission du marché
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Alain De CARRIERE
Madame Leïla BOUSLAMA-LEGRAND
Madame Anne De GUERDAVID
Monsieur Dominique BRAS
Monsieur Paul BOZZO
Monsieur Christian LEGRAND
Monsieur Patrick GUENOT
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission éducation
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Françoise BOURDET
Madame Leïla BOUSLAMA-LEGRAND
Monsieur Christian LAROCHE
Monsieur Manuel MALBEC
Madame Ann BARNES
Madame Montserrat REILLES
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission solidarités
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Françoise BOURDET
Madame Evelyne SOYEZ
Madame Leïla BOUSLAMA-LEGRAND
Monsieur Jean-Paul RUFFIO
Monsieur Manuel MALBEC
Monsieur Christian LEGRAND
Madame Ann BARNES
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission mobilités
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Monsieur Jean-Claude MOUISSET
Madame Françoise BOURDET
Monsieur Alain De CARRIERE
Madame Marie-Hélène MALRIC
Monsieur Christian LAROCHE
Monsieur Paul BOZZO
Madame Ann BARNES
Monsieur Patrick GUENOT
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission Tranquillité publique
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Monsieur Serge GARRIGUES
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Alain De CARRIERE
Monsieur Jean-Guy LECLAIR
Madame Aurore MATIGNON
Madame Sarah CAMPREDON
Madame Montserrat REILLES
Monsieur Patrick GUENOT
Madame Sandrine MADESCLAIR

Commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Serge GARRIGUES	Marie-Hélène MALRIC
Ludivine PAYA DELMON	Christian LAROCHE
Anaïs LEWEZYK JANSSEN	Manuel MALBEC
Paul BOZZO	Sarah CAMPREDON
Alain BREST	Patrick GUENOT
Sandrine MADESCLAIR siège sans voix délibérative	